



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 51 - Octobre 2024

Edito



Christine POURRE,
CE UFR CGT
Santé Action sociale

Octobre Rose, octobre morose...

Depuis 26 ans, Octobre Rose est un mois dédié à la sensibilisation du dépistage précoce du cancer du sein et pour convaincre les femmes de se faire dépister.

Juste quelques chiffres : 61 214 nouveaux cas par an en France Métropolitaine en 2023. Huit femmes sur 1 000 ont un diagnostic de cancer du sein et 80 % des cas surviennent après 50 ans. Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France et la 1^{ère} cause de décès. Moins de 1 % des cancers du sein touchent les hommes.

La prévention est une responsabilité de l'état qui a mis en place un programme national de dépistage du cancer invitant tous les deux ans les femmes âgées de 50 à 74 ans à effectuer une mammographie et un examen clinique, soit une population-cible de près de 10 millions de femmes. Malgré le nombre d'invitations envoyées, les dernières données montrent un taux de participation qui reste faible : 46,5 % sur la période 2022-2023. Sûrement plusieurs raisons à ce constat : avoir un praticien près de chez soi pour pratiquer l'examen clinique, se rendre dans un service de radiologie, obtenir un rendez-vous. Il arrive que le RV de mammographie soit tardif (6 mois) par manque d'effectif ou reporté faute de radiologues pour interpréter les images, et il existe aussi le facteur peur de l'annonce du résultat.

Il ne suffit pas de porter à sa boutonnière le ruban rose, Monsieur Barnier, pour soutenir cette campagne nationale de dépistage !

Ce ne sont pas les pistes de réflexion budgétaires pour établir le budget du PLFSS qui peuvent nous rassurer : baisse significative (44 %) des investissements des hôpitaux, s'attaquer à la prise en charge à 100 % des affections longue durée (30 pathologies pourraient être impactées, dont le cancer, le diabète, la maladie de Parkinson, le VIH, l'hépatite B et C...), baisse du niveau de remboursement sécurité sociale de la consultation qui passerait de 70 % à 60 % (ce qui augmenterait de facto d'environ 3 % la cotisation mutuelle). En 2024, 16 000 médecins sont en âge de partir en retraite, et les effets du numerus clausus desserré ne se feront sentir que dans plusieurs années (aujourd'hui, 11 000 étudiants en 2^{ème} année de médecin). Les discussions sur le PLFSS promettent !

Dernier coup bas : indexation sur l'inflation des pensions reportée de 6 mois : le 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} janvier. Le 1^{er} octobre était une manifestation d'échauffement, il y en aura forcément d'autres pour nous faire entendre, c'est notre affaire à tous, personne ne fera à notre place.

Christine POURRE
CE UFR Santé Action sociale CGT



Sommaire

- CR CE UFR des 16 et 17 septembre p.2-3
- Le 29 octobre, mettons la pression pour sauver notre système de Santé et d'Action sociale p.4
- Appel à la mobilisation pour la revalorisation de nos pensions p.5
- Pas d'économie sur le dos des retraité-e-s p.6
- Pétition « Revalorisation des pensions » p.7
- Arguments pour la revalorisation des pensions p.8-10
- Lettre ouverte aux parlementaires p.11
- Revalorisation AGIRC-ARRCO p.12
- La CNRACL est utile, la sauvegarder, c'est vital ! p.13-14



COMPTE-RENDU DE LA CE DE L'UFR DES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2024

Présent-e-s :

Michel ARMENGAUD, Evelyne BAJARD,
Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL,
Michèle CARBONNIER, Bernadette CAZENAVE,
Philippe CREPEL, Josiane DELBOS,
Viviane DEBARGES, Bernard FRIGOUT,
Dominique GUISTI, Bruno LECHAFTOIS,
Madeleine LEMAIRE, Denis LE ROHELLEC,
Pascale LETOMBE, William MAURY,
Christine POURRE, Michaëlle RIGODON,
Marie-Claude ROUAUX, Marceline SEVERAC,
Danielle VIGNAL

↳ Actualités

Le rapport d'actualité est fait par Josiane DELBOS
Le rapport du Secours populaire sans équivoque insiste sur l'augmentation de la pauvreté en France et la paupérisation de plus en plus grande des habitants et rappelle que le seuil de pauvreté réel est le SMIC. En cause la politique de Macron qui a favorisé les plus riches et au mépris des plus pauvres.

Les élections qui ont vu le RN flamber lors des élections européennes et après la dissolution de l'Assemblée nationale ont montré le vrai visage du macronisme « tout à droite » en niant avec dédain la victoire de la gauche (en termes de sièges). Macron en rejetant cette victoire provoque une crise démocratique sans précédent depuis la 5^{ème} république, en bafouant les besoins des Français-es portés par les élu-e-s de gauche (abolition de la réforme des retraites, SMIC à 1 600 euros...). La nomination de Barnier comme Premier ministre (droite de la droite) ne pourra que donner le sentiment d'une trahison pour l'intérêt national et général au profit des spéculateurs.

La CGT a été en première ligne du combat, persévérante et véritable phare pour les salarié-e-s et elle va continuer à exiger une autre politique responsable pour toutes et tous.

Des maires des Côtes d'Armor (22) et des Alpes de Haute Provence (04) de gauche comme de droite ont pris des arrêtés municipaux pour obliger l'État et les ARS à garantir l'accès aux soins en donnant aux hôpitaux publics les moyens. Convoqués au Tribunal administratif le 3 septembre, ils ont vu leurs arrêtés suspendus, mais non annulés et ils continuent la lutte. Dans les Côtes d'Armor le même combat est entamé pour la viabilité des EHPAD publics.

Une expression de la fédération nous semble pertinente pour soutenir les maires qui se battent afin de sauver les soins de premiers recours, les hôpitaux et EHPAD publics. Ces démarches devraient se multiplier dans le pays entier, mais il est dommage que certains de ces mêmes maires votent, en tant que présidents des conseils de surveillance, les budgets très insuffisants.

Un débat s'instaure sur le plan national, nous devons nous renforcer pour contrer cette politique.

Sur le plan international, nous ne pouvons que constater l'augmentation des conflits qui s'éternisent sans espoir de paix. Le conflit de Gaza se transforme, aujourd'hui en véritable génocide avec la famine, la destruction systématique des lieux de vie, de soins et d'éducation. Les conséquences sont une génération perdue et l'apparition de maladies disparues (la poliomyélite). La CE de l'UFR condamne le gouvernement et l'armée israélienne, mais refuse l'amalgame avec le peuple israélien. Elle insiste pour que les militants CGT participent aux manifestations et aux rassemblements qui se dérouleront le 21 septembre.

Nous nous inquiétons de la situation des femmes afghanes qui n'ont plus le droit de lire, de parler en public et qui subissent, comme les femmes iraniennes, une intolérable répression.

↳ Cahier de rentrée

Il est prêt et doit être diffusé à tous les retraité-es : les syndicats seront informés de sa parution et pourront en commander.

↳ Congrès de l'UFAS et UFSP du 7 au 11 octobre

3 camarades de la CE y participeront, Sylvie BRUNOL pour le stand UFR, Philippe CRÉPEL et Viviane DEBARGES comme invité-e-s. Intervention de l'UFR lors de la journée commune UFAS/UFSP le mercredi.

↳ Invitation Congrès de l'UFR des Organismes sociaux (UFROS)

À Lège Cap Ferret, du 8 au 10 octobre : Pascale LETOMBE

↳ Congrès fédéral à Dunkerque du 19 au 23 mai 2025

Validé lors du dernier CNF.

L'UFR souhaite avoir 3 invitations comme pour le CNF (décision à prendre par la CEF).

Les commissions commencent à se réunir. L'UFR est représentée dans les commissions de préparation du congrès, sauf dans la « commission bilan d'activité ». Il est décidé la rédaction d'une contribution à cette commission à partir d'un bilan d'activité de notre UFR.

→ **Comité National Fédéral (CNF) des 11 et 12 septembre**

Il y avait environ 120 personnes présentes. Voir appel du CNF. Bon accueil de l'intervention de nos camarades de l'UFR. La présidente de l'UCR était invitée à intervenir. Les fichiers de l'UFR et de l'UCR vont être partagés pour un meilleur travail collectif.

Suite au saccage d'un appartement fédéral et le refus du camarade qui l'occupait de financer les réparations, le CNF à l'unanimité a voté sa suspension de la CE fédérale.

→ **Rencontre avec les camarades du CGOS**

Sabrina HOTTE-BEURDELEY (responsable fédérale de l'activité CGOS et Vice Présidente du CA), Anne BERGERT (AURA) et Denis GILET (Grand Est) : les camarades ont fait un exposé sur la situation du Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS) de la Fonction publique hospitalière, tant sur le plan national et régional (le diaporama doit nous être envoyé). Le CGOS, né en 1960, est une association loi de 1901 administrée par un conseil comprenant des représentants des directeurs d'hôpitaux (FHF: Fédération Hospitalière de France) qui tiennent toujours les présidences et des représentants des syndicats, au prorata des résultats des dernières élections professionnelles. La Vice-présidence est actuellement assurée par la CGT qui est majoritaire, mais a face à elle un bloc FO/CFDT et FHF n'ayant pas la même conception de la solidarité.

Le budget est calculé sur la (1,5 % indice dé plafonné) et la contribution de chaque hôpital est obligatoire pour tous les établissements (Sauf APHP qui n'est pas adhérente au CGOS). Le budget est à 76 % national et à 24 % régional. La grande majorité du budget national sert aux prestations d'arrêt-maladie (compensation).

Les prestations régionales dépendent des politiques adoptées par les CA de chaque région. Elles sont recensées dans un livret qui comprend une partie nationale et une partie régionale, il est consultable sur le site de la Fédération :

636 000 agents peuvent bénéficier des prestations du CGOS et 80 000 retraités (15 % des retraités y font appel).

La Prestation Sociale Complémentaire (PSC) est un sujet brûlant. Il est envisagé d'intégrer le CGOS dans le dispositif. À la CGT, la question de la pertinence se pose. Les discussions avaient débuté avec le Ministère, mais la dissolution a tout stoppé.

Les camarades réaffirment l'opposition de la CGT à la CRH (Complémentaire Retraite des Hospitaliers) qui est un système par capitalisation.

Les camarades nous demandent de rappeler aux retraité-e-s :

- **qu'elles et ils peuvent bénéficier des mêmes prestations nationales et régionales que les actifs**
- **que pour en bénéficier, ils doivent remplir tous les ans leur dossier CGOS**

La CE de l'UFR et les représentants du CGOS ont convenu de se rencontrer une fois par an (début d'année après le vote du budget) et de travailler ensemble pour promouvoir un document.

→ **Points divers**

- **Réforme des études d'IDE** : les diplômes seraient régionaux et non plus nationaux et la première année plus théorique, la 3^{ème} année permettrait d'avoir des « infirmières stagiaires » dans les services. L'arrêté sur la passerelle AS et études d'IDE a été publié : il permet à des AS de pouvoir passer directement en 2^{ème} année.
- **La CE de l'UFR décentralisée sera à Toulouse le 6 et 7 novembre**, à ce jour 18 camarades y assisteront (pas de visio). Le mercredi après-midi sera culturel, les autres demi-journées seront studieuses. Dominique GUISTI présentera un diaporama sur l'état de nos forces organisées.
- **Organisation de l'UFR** : le point est reporté à la prochaine CE compte tenu de l'actualité
- **Manifestation du 1^{er} octobre** : rendez-vous à Montreuil pour un départ commun à 10 h 30
- **Les commissions retraite et autonomie se réuniront le 2 octobre**

→ **Prochaine CE le 2 et 3 octobre**

Présidence : Christine POURRE

Rapport d'actualité : Bernard FRIGOUT

Compte rendu : Roger LE GUENIC



Le 29 octobre

Mettons la pression pour sauver l'hôpital et notre système de Santé et d'Action sociale

Le gouvernement s'entête, nous aussi !

L'UFR Santé Action sociale appelle les retraité-e-s à se mobiliser avec les salarié-e-s et toute la population

Les débats sur le PLF (projet de loi de finances) et PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) ont commencé au parlement et n'augurent rien de bon.

Alors que les hôpitaux publics sont à l'agonie et que l'ensemble de notre système de santé et d'action sociale ne répond plus au besoin de la population, le gouvernement présente un programme d'austérité qui ne peut qu'aggraver la situation : menace sur les effectifs de la Fonction publique dont l'hospitalière, menace sur le devenir des professions, menace sur les fermetures de lits et de structures, menace sur les capacités d'investissements, menace sur le temps de travail, sur les charges de travail, sur la qualité de travail, sur le sens au travail, menaces sur les remboursements...

Des solutions existent pour financer un système de Santé et d'Action sociale de haut niveau, qui répondent aux besoins de la population. À ce jour le gouvernement veut poursuivre la politique d'austérité et la dégradation de notre Sécurité sociale voulue par le président Macron au mépris



d'une réalité de plus en plus dure qui a des conséquences sur la santé des personnels, des patient-es et des résident-es.

C'est pourquoi, les fédérations CGT, FO, SUD, UNSA de notre champ professionnel se sont réunies le 3 octobre (la CFDT a décliné l'invitation) et, devant la gravité de la situation, appellent de façon unitaire à un temps fort de mobilisation le 29 octobre, jour où les député-e-s seront devant le premier vote solennel sur les finances. L'intersyndicale va également interpeller les groupes parlementaires sauf le RN. Une pétition nationale est mise à disposition.

Emparons-nous de la période du débat parlementaire sur le PLF et le PLFSS qui se tient jusqu'au mois de décembre pour ancrer une mobilisation dans la durée, qui rassemble de plus en plus afin d'obtenir les moyens financiers nécessaires qui permettent de répondre aux besoins de la population et aux revendications des personnels dans nos secteurs d'activité.

Nos gouvernants sont irresponsables, nous sommes déterminé-e-s.

PÉTITION À SIGNER :

Nous voulons un "électro choc" pour sauver l'hôpital public et notre système de santé et d'action sociale !



APPEL À LA MOBILISATION

POUR LA REVALORISATION DE NOS PENSIONS DÉCISIONS DES 9 ORGANISATIONS DE RETRAITÉ·E·S

Nouvelle date d'action à l'appel des 9 organisations de retraité·e·s : mardi 3 décembre 2024. Si entre temps, une mobilisation interprofessionnelle était décidée par l'intersyndicale interpro nationale, les organisations de retraité·e·s s'adaptent.

Du matériel préparé unitairement est à votre disposition dans les pages suivantes de la lettre :

- ▶ **Tract** « *Pas d'économie sur le dos des retraité·e·s, revalorisation au 1^{er} janvier 2025, rattrapage des pertes subies depuis 2017* »
- ▶ **Document « argumentaires »** pour répondre aux discours fallacieux dénonçant de prétendus « *avantages et privilèges* » des personnes retraitées afin d'essayer de justifier ensuite de nouvelles mesures mettant en cause la revalorisation des pensions. Ces arguments doivent pouvoir vous aider pour contrer la propagande du gouvernement pour aller à l'encontre des retraité·e·s et toute la population.
- ▶ **Diffusion d'une pétition** à faire signer particulièrement par les personnes retraitées, et bien au-delà de nos propres organisations.
- ▶ **Pétition à signer en ligne** "Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} juillet 2025" ([cliquer ici](#)).
- ▶ **Lettre ouverte aux groupes parlementaires** (Assemblée Nationale et Sénat) et dans les départements, **aux députés et aux sénateurs**.
- ▶ **Communiqué UCR concernant la revalorisation des retraites AGIRC-ARRCO** : « *Après le gouvernement, le patronat impose l'austérité aux retraité·e·s* » !





Revalorisation au 1^{er} janvier 2025 Rattrapage des pertes subies depuis 2017 Pas d'économie sur le dos des retraité-e-s

Le gouvernement a décidé de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Il reporte cette revalorisation au 1^{er} juillet 2025, sans aucune garantie qu'elle aura lieu tant les pressions se multiplient pour geler complètement les pensions de base en 2025. Rappelons que la revalorisation de début d'année 2024 porte sur l'année 2023.

Nos 9 organisations s'insurgent contre cette mesure qui va, une nouvelle fois aggraver le pouvoir d'achat des retraités qui n'auront aucune revalorisation pendant 18 mois.

Rappelons en effet que depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. De plus, les retraités ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

Cette mesure est d'autant plus injuste que dans le même temps le gouvernement, dans le cadre de la préparation du PLFSS 2025, envisage plusieurs mesures visant à remettre en cause l'accès aux soins, en particulier des plus fragiles et des plus âgés : remise en cause de la prise en charge des ALD, augmentation des franchises, augmentation du « ticket modérateur », augmentation des cotisations des complémentaires santé, particulièrement élevées pour les retraité-es.

Ces menaces sont d'autant plus inacceptables que ce même gouvernement tergiverse pour augmenter l'imposition des profits des grandes entreprises comme celle des plus grosses fortunes. Il se refuse toujours à revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales qui coûtent chaque année plus de 70 milliards aux budgets publics. Ces exonérations, loin de servir l'emploi, grèvent largement le budget de la Sécu et profitent pour l'essentiel aux actionnaires. Ainsi, la part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023.

Aussi, nos 9 organisations exigent du gouvernement qu'il annule cette mesure et qu'il revalorise les pensions au 1^{er} janvier 2025 à hauteur de l'inflation dans un premier temps et qu'il ouvre des négociations pour le rattrapage des pertes subies.

**Signez massivement la pétition !
Manifestez le 3 décembre !**

Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} juillet 2025.

Indexation a minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025.

Rattrapage des pertes subies depuis 2017.

Pas de pension en-dessous du SMIC.

Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

Arguments qui peuvent être utiles lors de la distribution du tract sur la revalorisation des pensions

Commentaires sur le pouvoir d'achat et le graphique

La courbe en rouge montre l'évolution des prix selon l'indice Insee hors tabac, qui est prise en compte pour déterminer la revalorisation des pensions. Le Code de la Sécurité sociale (articles L.161-23-1 et L161-25) prévoit l'indexation annuelle des pensions sur cet indice INSEE de l'inflation.

La courbe en bleu, en escalier, montre l'évolution des pensions, chaque augmentation est précisée avec le montant et la date d'application. Elle se situe en-dessous de la courbe rouge, à cause des gels et des sous-revalorisations des pensions.

La zone en jaune représente les pertes de pouvoir d'achat. Pour rattraper ces pertes de pouvoir d'achat, il faudrait deux choses :

- 1) L'évolution de la pension du mois d'août 2024 doit passer de 13,6 % à 19,5 %, soit une augmentation immédiate de 5,2 %.
- 2) La zone en jaune doit être comblée. En ajoutant la perte de chacun des 91 mois, la somme représente 3,1 mois de pension. Il faudrait accorder une fois pour toutes à chaque retraité·e une somme correspondant à 3,1 mois.

C'est pire pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de 25 % de la CSG en 2018 :

Il faut augmenter la pension de 6,5 % et attribuer une somme équivalente à 4,5 mois de pension.

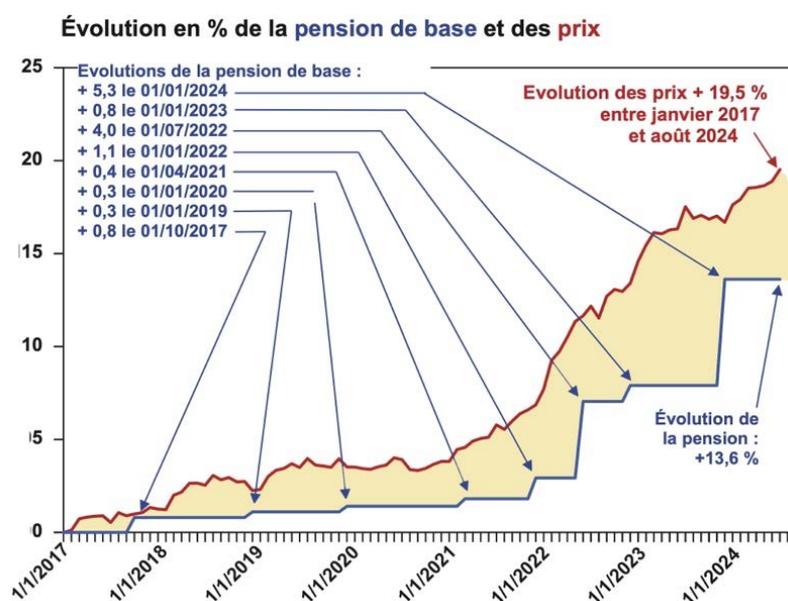
Exemple d'une pension moyenne de début 2017 à 1 389 € (1 065 Femme et 1 739 Homme).

Cette pension en août 2024 a augmenté de 13,6 %, elle est à 1577,90 €.

Mais l'inflation de 19,5 % fait que le maintien du pouvoir d'achat nécessite une pension de 1 659,85 €. La différence doit être comblée par une augmentation de la pension de 5,2 % car $(1\ 659,85 - 1\ 577,90) / 1\ 577,90 = 5,2\ %$

S'ajoute la perte d'une somme de 3,1 mois de pension, soit 4 306 €.

Le rattrapage pour maintenir le pouvoir d'achat nécessite une augmentation de la pension de 5,2 % et l'attribution d'une somme, une fois pour toutes, d'un montant de 4 306 €.



L'écran de fumée du gros coup de pouce aux petites pensions

Pour faire passer la réforme des retraites de 2023, le gouvernement a mis en avant quelques gros écrans de fumée qui se sont vite dissipés. Le gouvernement et une partie de la presse tentent de montrer une préoccupation des petites retraites et mettent en avant un « *coup de pouce qui va profiter à plus d'un million de retraités en septembre 2024* » et avancent « *une somme moyenne de près de 700 €* » !

La promesse d'augmenter les petites retraites vient de loin :

- 2003 : pour faire passer la pilule de l'augmentation de la durée de cotisation qui passe de 37,5 ans à 40 ans, la loi prévoit une pension de 1 000 € (85 % du SMIC) pour les personnes ayant cotisé 40 ans. Le décret d'application n'a jamais été publié !
- 2017, Emmanuel Macron veut faire passer sa retraite à points, il inscrit dans la loi les 1 100 € (l'augmentation correspond à l'inflation) pour les personnes aux carrières complètes.
- en 2023, Emmanuel Macron veut faire accepter un départ à 64 ans et 43 ans de cotisation. Sa loi contient cette fois-ci 1 200 € avec l'inflation (c'est 85 % du SMIC).

Pension minimum à 1 200 € ?

Cela ne concerne pas les 5,7 millions de personnes aux pensions inférieures à 1 200 €. Pour avoir ce minimum, il faut remplir deux conditions :

- avoir liquidé sa pension de retraite au taux plein (soit par la durée d'assurance, soit par l'âge à 67 ans),
- avoir travaillé en permanence à temps complet et avoir touché au moins le SMIC pendant toute cette durée, ce qui élimine les personnes ayant été à temps partiel avec un petit salaire.

Puis ces 1 200 € sont transformés en augmentation de 100 € des petites pensions.

Mais seulement 685 000 pensions ont été majorées au 1^{er} septembre 2023, notamment celles des nouveaux retraités. Les autres l'ont été le 9 octobre : environ un million de retraités du régime général et 250 000 anciens salariés agricoles, avec un rattrapage des treize mois de retard.

Concrètement, la hausse de certaines petites pensions passe par l'augmentation du minimum contributif attribué aux retraités du régime de base du privé qui garantit un montant minimum de retraite, à condition qu'ils aient cotisé au moins 120 trimestres (30 ans). Si la retraite de base est inférieure, elle est augmentée jusqu'à ce minimum, qui est porté (avec la majoration) à 847,57 euros, à condition que la somme de toutes les pensions, de base et complémentaire, ne soit pas supérieure à 1 352,23 euros.

La loi augmente ce minimum contributif d'un maximum de 100 € par mois pour les personnes ayant une retraite à taux plein après avoir cotisé le nombre de trimestre requis pour sa génération (42 ans actuellement). Avoir cotisé au moins 120 trimestres (30 ans), permet d'en profiter en partie, en proportion de la durée cotisée. En moyenne, l'augmentation serait de 50 € (20 € pour les anciens salariés agricoles) ... et le rattrapage moyen pour les 13 mois de retard s'élève à 700 €.

Les 700 € annoncés viennent d'un calcul moyen : c'est le rattrapage de 50 € de majoration mensuelle pendant les quatre derniers mois de l'année 2023, et 52,70 € pour les neuf premiers mois de 2024.

Conclusions :

- Les 1 200 € pour l'ensemble des 5,7 millions de pension qui sont en dessous, c'est faux.
- Les 100 € ne concernent que les personnes ayant cotisé (pas seulement validé) pendant toute la durée exigée avec un salaire au moins égal au SMIC.
- L'augmentation moyenne sera de 50 € pour un million de personnes, avec un rattrapage de près de 700 €.

C'est bien un petit coup de pouce à certaines petites pensions qui ont cotisé au moins 30 ans. Il n'y avait pas besoin d'une loi retraite 2023 pour l'accorder, il suffisait de publier le décret de la loi de 2003...

D'autres menaces planent sur les retraitées et retraités

Suppression de l'abattement de 10 % pour les impôts ?

Le gouvernement Barnier s'inscrit dans la continuité des gouvernements précédents. Les déficits publics, principalement causés par les cadeaux fiscaux faits aux plus riches, sont et vont être mis en avant pour faire de nouvelles « économies ».

Déjà, les « spécialistes » parlent de la nécessaire suppression de l'abattement forfaitaire de 10 % dont « bénéficient » les personnes retraitées pour le calcul de leur impôt sur le revenu.

Sa suppression conduirait des dizaines de milliers de retraité·es actuellement non-imposables à le devenir et à payer l'impôt sur le revenu. Ceci pèserait lourdement sur leur pouvoir d'achat et aurait par ailleurs des conséquences en cascade sur certains avantages sociaux liés au fait de n'être pas imposables.

Cet abattement n'est pas un cadeau aux personnes en retraite, il a été instauré pour compenser le fait que les pensions ne peuvent jamais être fraudées, à la différence de nombre d'autres revenus. C'est une mesure de justice fiscale, elle n'a aucune raison de disparaître.

Reste à charge pour l'Affection de Longue Durée (ALD) ?

Les retraité·es, avec l'âge, sont plus fragiles, plus souvent et gravement malade. Heureusement, en cas de maladie grave, évoluant pendant plus de 6 mois et nécessitant un traitement coûteux, les frais de santé sont pris en charge sur la base de remboursement de la Sécurité sociale.

Le gouvernement recherche des économies et trouve anormal que la part des dépenses des ALD (166,8 milliards d'euros) représente 66 % du total des remboursements de l'Assurance maladie et qu'elle « est en augmentation continue » car elle n'était que de 61,6 % il y a 10 ans (110 milliards d'euros).

L'ALD est indispensable pour la solidarité, pour la prise en charge des maladies graves et longues. Nous exigeons son maintien.

NON, il ne faut pas pénaliser les retraité·es ! OUI, les ultra-riches peuvent faire des efforts !

La part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023.

Près de 3 millions d'adultes sont millionnaires en France (47 000 en plus en un an !).

La fraude fiscale s'élève officiellement entre 60 et 80 milliards d'euros (100 milliards selon des syndicats).

Plutôt que de s'attaquer aux pauvres personnes en retraite, il faut faire payer les ultra-riches et les entreprises qui viennent de réaliser des surprofits. Par exemple TotalEnergies a profité de la flambée des cours du pétrole liée à la guerre en Ukraine, elle a « gagné » 18,3 milliards d'euros en un semestre, soit trois fois plus que l'année précédente.

Pas d'économie sur le dos des retraité·e·s

Revalorisation au 1er janvier 2025

Rattrapage des pertes subies depuis 2017

Signez massivement la pétition ! Manifestez le 3 décembre !

- Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} juillet 2025.
- Indexation a minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025.
- Rattrapage des pertes subies depuis 2017.
- Pas de pension en-dessous du SMIC.
- Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.



Lettre ouverte adressée par le groupe des 9 organisations de retraité·es aux député·es et aux sénateurs sénatrices

Dans quelques jours vous allez vous prononcer sur la proposition du 1^{er} ministre de ne pas indexer les pensions sur l'inflation le 1^{er} janvier 2025 et de reporter cette indexation sur les prix de 2024 au 1^{er} juillet de l'année prochaine.

Les élu·es savent bien que l'immense majorité ne sont ni des privilégié·es ni des égoïstes ! Les pensions de retraites ne sont pas une « variable d'ajustement budgétaire ».

Aujourd'hui les retraité·es sont en colère.

Depuis janvier 2017 leurs pensions accusent un retard de 5,3 % sur l'évolution des prix et leur pouvoir d'achat a été amputé de l'équivalent de 3,1 mois de pension. Pour ceux qui ont subi la hausse de 25 % de la CSG en 2018, la perte s'élève à 7,8 % et l'équivalent de 4,5 mois de pension.

Les nouveaux retraité·es partent en moyenne avec 68 % de leur dernier salaire du fait des différentes réformes qui depuis 20 ans ont allongé l'âge de départ et augmenté la durée de cotisations, rendant plus difficile l'accès au taux plein pour nombre d'entre eux.

Par ailleurs les retraité·es subissent très fortement les dégradations que connaît notre système de santé. Les dépassements d'honoraires, l'augmentation des franchises et forfaits médicaux, l'augmentation considérable des complémentaires santé... aggravent le recul de leur pouvoir d'achat.

L'indexation sur l'inflation au 1^{er} janvier, loin d'être une revalorisation, consiste à actualiser a posteriori les pensions qui ont subi l'inflation pendant l'année écoulée, comme le stipule les articles L.161-23-1 et L.161-25 du code de la-sécurité sociale.

Nous exigeons le rattrapage des pertes subies, soit une augmentation de 10 %. Aucune retraite ne doit être inférieure au SMIC et à terme les pensions de retraites doivent être indexées sur l'évolution du salaire moyen.

Les 18 millions de retraité·es ont le droit de se nourrir correctement, de se soigner et de vivre dignement.

Vous allez devoir vous prononcer dans quelques jours sur la proposition de non-indexation au 1^{er} janvier 2025 !

Vous devez entendre nos exigences ! Nous serons attentifs à votre vote.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Yvon Le Goffic (UNIRetraité·es CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillat (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Après le gouvernement, le patronat impose l'austérité aux retraité-es !

Alors que le discours de politique générale et la présentation du projet de loi de finances 2025 du gouvernement Barnier entérine une nouvelle année blanche pour les retraité-es en 2024 et un report de la revalorisation 2025 au 1^{er} juillet, le patronat opère un chantage inique lors de la négociation sur la revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco.

1,6% d'augmentation ou zéro !

Inadmissible, alors que l'inflation poursuit sa hausse, que les prix de l'énergie et des produits de première nécessité explosent, que l'accès à la santé et aux soins sont de plus en plus cher, que les cotisations des complémentaires santé vont encore augmenter.

Encore plus inacceptable au regard de la précarité, de la pauvreté grandissante chez les retraité-es : 2 millions de retraité-es vivent sous le seuil de pauvreté, 3 millions ont une pension inférieure à 1000 €, 60 % des 17 millions de retraité-es ont une pension inférieure au Smic.

Qu'ils soient issus du privé ou du public, et contrairement aux allégations du gouvernement, du patronat et de soi-disant expert-es, les retraité-es ne sont pas privilégié-es, ni des nanti-es.

Le chantage opéré par le patronat n'est pas le fruit de manque de moyens financiers au sein de l'Agirc-Arrco, mais plutôt d'un positionnement dogmatique. Les réserves financières de près de 80 milliards d'euros en augmentation de 10 % permettraient de satisfaire la revendication de l'UCR-CGT et d'augmenter les retraites complémentaires de 10 %.

La situation des retraité-es dépendant des autres caisses de retraites complémentaires n'est pas plus enviable. Les politiques publiques visant à diminuer le nombre d'agents de la fonction publique, les baisses d'effectifs dans les entreprises mettent en péril leurs ressources financières et donc les prestations servies.

Il y a urgence à augmenter significativement l'ensemble des retraites de bases et complémentaires du public comme du privé pour permettre aux retraité-es de vivre et non de survivre.

L'UCR-CGT exige :

- la revalorisation immédiate des retraites de base et complémentaires de 10 % dans le privé comme dans le public ;
- des mesures spécifiques pour les petites retraites ;
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.

L'UCR-CGT appelle les retraité-es à signer massivement la pétition unitaire et à agir, dans un cadre unitaire, le 3 décembre 2024.

Montreuil, le 17 octobre 2024



CNRACL

Elle m'appartient

J'y tiens

LA CNRACL EST UTILE, LA SAUVEGARDER C'EST VITAL!

La mission inter-inspections, composée des inspecteurs généraux de l'administration, des affaires sociales et des finances, a rendu son rapport sur la situation financière de la Caisse Nationale de Retraites des Agent-es des Collectivités Locales (CNRACL). Cette caisse de retraites, créée en 1945, est le régime de pension des territoriaux et des hospitaliers, elle concerne 3,7 millions d'agent-es (actif-ves et retraité-es). Elle verse à ce jour des prestations vieillesse à environ 1,3 million de retraité-es, pour un total de prestations annuelles de 26 milliards d'euros.

Elle couvre également les risques d'invalidité. Selon l'étude de 2022 «flux invalidité» établie par la CNRACL, sur 84 000 départs en retraite, 7 200 ont été indemnisés (soit 8 % des départs en retraite).

Avec un rapport démographique de 1,46 cotisant actif pour un-e retraité-e en 2022, alors qu'il était de 4,53 cotisant-es pour un-e retraité-e au début des années 1980, la CNRACL ne peut être que déficitaire!

Rappelons que le ratio actif-ve/retraité-e de la CNAV, système de retraite par répartition, est de 1,71 actif-ve pour 1 retraité-e! En effet, en 2023, les cotisations perçues par la caisse s'élèvent à 24,4 milliards d'euros. Le montant des retraites versées s'élève, à lui seul, à 26 milliards. Les prestations servies par la CNRACL sont issues pour 97 % de la cotisation.

En conséquence, la CNRACL enregistre en 2023 un déficit de 2,5 milliards d'euros. Si aucune mesure n'est prise, les inspecteurs généraux évaluent le déficit à 5,4 milliards d'euros en 2025, à 8,6 milliards d'euros en 2027, à 11,1 milliards en 2030.

IL EST IMPORTANT DE SOULIGNER QUE LA CNRACL ÉTAIT ENCORE EXCÉDENTAIRE EN 2019!

Le manque de recettes au titre des cotisations est connu depuis

longtemps, dénoncé régulièrement par la CGT et aujourd'hui confirmé par la mission. Il est le résultat des politiques menées par les gouvernements successifs ainsi que par les employeurs publics, aussi bien territoriaux qu'hospitaliers.

- Quasi absence d'augmentation de la valeur du point d'indice, donc des rémunérations brutes et, dans le même temps, augmentation de la part du régime indemnité dans la rémunération. Rappelons que les régimes indemnitaires/prime ne sont pas assujettis à cotisation CNRACL mais pour une part limitée (dans la limite de 20 % du traitement brut) dans un dispositif de pseudo complémentaire par point géré par le RAFFP;
- Net ralentissement des recrutements d'agent-es titulaires au profit d'embauches de contractuel-les, ces dernier-ères ne cotisant pas à la CNRACL mais à l'IRCANTEC;
- Développement des recrutements de titulaires à temps non complet, en dessous de 28 h/semaine, seuil d'affiliation à la CNRACL;
- Système de la compensation démographique mis en place en 1974 afin de compenser les déséquilibres démographiques des différents régimes. À ce titre, la CNRACL a largement contribué à cette solidarité et a été ponctionnée de près de 100 milliards depuis 1974, comme le relèvent les inspecteurs.

LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX-ALES ET HOSPITALIER-ÈRES NE SONT NULLEMENT RESPONSABLES DE CE DÉFICIT! ELLES ET ILS EN SONT LES PREMIÈRES VICTIMES.

Outre le renforcement de la gouvernance de la caisse, qui ne réglera rien, les rapporteurs égrènent un certain nombre de pistes dites de redressement :

- Individualisation des cotisations par risque (retraite de base, retraite complémentaire, invalidité) et prise en charge par le FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse) comme pour le privé. Pour rappel, le Conseil d'Administration de la CNRACL avait proposé

d'inscrire les montants de la compensation démographique au FVS, ce qui soulagerait les principaux régimes de base contributeurs (CNAV, CNRACL et SRE), tous déficitaires, et éviterait des emprunts coûteux dont les seuls bénéficiaires sont les organismes financiers);

- Alignement des ressources externes sur celles des autres régimes (compensation des avantages non-contributifs accordés au titre de la politique familiale notamment);
- Compensation du manque de cotisations issu du recours à des agent-es contractuel-les par l'instauration du prélèvement au bénéfice de la CNRACL sur les salaires versés aux agent-es contractuel-les;
- Révision, sous l'égide du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), du mode de calcul de la compensation démographique.

Pour assurer l'équilibre de la caisse à moyen terme, la mission propose également une augmentation des cotisations « employeur » et demande à l'État d'apurer le passif de la caisse en utilisant la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) financée en partie par les actif-ves et retraité-es par le biais de la CSG et du CRDS, impôts sur les salaires et les pensions. Le gouvernement d'alors s'était engagé, lors de la loi du 7 août 2020, relative à la dette sociale et autonomie « à ce que les déficits cumulés de la CNRACL qui devaient atteindre 9,2 milliards d'euros à l'horizon 2023, soient repris par la caisse d'amortissement de la dette sociale ».

Si les fédérations CGT de la Santé Action Sociale et des Services publics, avec leurs Unions fédérales des retraité-es, partagent le diagnostic posé par les inspecteurs généraux, elles exigent que des mesures permettant de pérenniser la CNRACL soient prises immédiatement :

- Augmenter la valeur du point d'indice avec une augmentation immédiatement de 10 %;
- Abaisser le seuil d'affiliation à 17h30 par semaine à la CNRACL, comme voté majoritairement par le Conseil d'Administration de la caisse. Cependant, l'État, en octobre 2021, a fait valoir son droit d'opposition;
- Affilier à la CNRACL tou-ttes les agent-es titulaires à temps non complet, quel que soit leur temps de travail;
- Mise en place d'un plan de résorption de la précarité, accompagné d'un plan de titularisation des agent-es contractuel-les;
- Fin de la ponction financière au titre de la compensation opérée sur le budget de la CNRACL;
- Augmentation de la cotisation employeur;
- Annulation par l'État du passif de la caisse.

Les fédérations CGT Santé Action Sociale et des Services publics, avec leurs Unions fédérales des retraité-es, appellent les agent-es territoriaux-ales et hospitalier-ères actif-ves et retraité-es à se mobiliser pour imposer la prise en compte de leurs revendications... et continuent d'exiger l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

*J'existe donc j'agis,
je rejoins la CGT.*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

■ **Fédération CGT Santé Action Sociale** - Case 538 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX
sg@sante.cgt.fr · 01 55 82 87 49 · www.sante.cgt.fr

■ **Fédération CGT des Services publics** - Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX
fdsp@cgt.fr · 01 55 82 88 20 · www.cgtservicespublics.fr